Carte d’identité et passeport

Ces créneaux sont réservés au dépôt de dossier. Afin d’établir une carte d’identité ou un passeport, il faut obligatoirement prendre rendez-vous, de préférence en ligne ou bien par téléphone.

Aucun rendez-vous n’est nécessaire pour le retrait du nouveau titre.

Votre rendez-vous sera confirmé officiellement par l’envoi d’un courriel de confirmation. En cas d’indisponibilité, vous êtes invités à annuler votre rendez-vous par mail à mairie@sombernon.fr ou bien par téléphone au 03.80.33.40.01

1. Je fais ma pré-demande en ligne sur le site de l’ANTS Il me sera demandé de créer un compte sécurisé avant de commencer la démarche. Les pré-demandes électroniques ne valent ni prise de rendez-vous, ni priorité mais facilitent le dépôt du dossier. Sa durée de validité est de 6 mois.

2. Je prends note du numéro de pré-demande qui m’est attribué.

3. Je rassemble les pièces justificatives :

- Demande de passeport – cliquez ici
- Demande de carte d’identité – cliquez ici

4. Je prends rendez-vous en consultant le planning ci-dessous et réservant un créneau

Lors de la remise du titre, le demandeur est prévenu par SMS lorsque son titre est disponible.

Le titre est remis personnellement en échange de l’ancien titre (sauf en cas de première demande, de perte ou de vol). La restitution des anciens titres est obligatoire.

ATTENTION : Pour tout retrait, que ce soit d’une carte

nationale d’identité ou d’un passeport, la présence de l’intéressé, qu’il soit majeur ou mineur de 12 ans et plus, est obligatoire. Le mineur doit être accompagné par son représentant légal

Tout titre qui ne sera pas retiré dans les trois mois sera détruit.

Contact

Mairie de Sombernon

- Rue Ferdinand Mercusot
 21540 SOMBERNON
- 03 80 33 40 01
- Contact